



# Les aides aux sportifs et aux associations sportives

Afin d'accompagner le tissu associatif sportif gardois, le Conseil départemental du Gard finance de nombreux projets. Nous vous invitons à prendre connaissance des projets et actions éligibles.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

## Comment pouvons-nous vous aider ?

Le Conseil départemental peut allouer des aides tant pour le fonctionnement que pour des projets aux associations sportives.

### Projets et actions éligibles

- Projets
- Manifestations
- Activités de pleine nature
- Aide aux jeunes espoirs sportifs gardois qui évoluent à haut niveau

## Pour qui ?

- Comités sportifs départementaux, agréés par le Ministère des sports et affiliés à une fédération sportive
- Associations affiliées à l'une de ces fédérations suivant certains critères (niveau d'évolution, proportion de jeunes, formation...)
- Sportifs de haut niveau entre 15 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) inscrits sur les listes ministérielles

## Comment en bénéficier ?

- **Compléter un dossier de demande de subvention.**

*Toute structure intéressée peut contacter le service des sports pour être accompagnée dans le montage de projets.*



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.*

*3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*